

Docteur MÉLIN Joëlle
Députée de la 9^{ème} circonscription
des Bouches-du-Rhône

PHARMACIENNES - PHARMACIENS

Madame Monsieur,

Vous m'avez sollicitée dans les semaines passées à propos du décret du 4 août 2025, qui met en danger la viabilité de votre officine. J'ai bien noté, par ailleurs, que Madame la Ministre vous avait donné une petite bouffée d'oxygène en prorogeant la suspension du décret.

J'ai le plaisir de vous annoncer, mais très probablement vous le savez déjà, qu'à l'Assemblée nationale nous avons permis l'abrogation, a priori pérenne, de ce décret.

En effet il apparaît de multiples anomalies dans le traitement commercial qui vous est imposé par la tutelle :

- il est tout à fait anormal qu'un contrat de droit privé ait pu en 2014, passer sous contrôle réglementaire,
- il est aussi totalement anormal que des décisions unilatérales prises au cœur de l'été puissent avoir un tel retentissement dans l'activité de chacun d'entre vous, même s'il est vrai que tous les soignants sont en délégation de service public.
- il n'en reste pas moins que, dès l'instant qu'il y a des charges de fonctionnement lourdes, voire très lourdes en ce qui vous concerne, que votre profession soit suspendue à des décisions imprévisibles.

Espérant avoir répondu de manière positive à vos sollicitations, en vous souhaitant de pouvoir continuer longtemps vos activités, je vous prie de croire, Madame Monsieur, à l'expression de mes salutations sincères.

Bien à Vous



Docteur MELIN Joëlle
Aubagne, le 13/11/2025

P.S. Pour acter cela, vous trouverez sur mon site le lien qui vous ramène à la vidéo de ma prise de position en hémicycle : joellemelin.com